

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

12 décembre 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

23 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 26

Procurations :

Mme Céline CIVES à M. Dominique GALLIER, M. Thierry DUPRAY à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul GONCALVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Brigitte MALOT à M. Éric BLONDEL, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX.

Excusés :

Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-103

**Rapport annuel**  
**Délégation de service public golf miniature**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 29 mai 2018, le Conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public avec Monsieur et Madame Martial VIGIER, pour l'exploitation du golf miniature pour une durée de trois ans avec possibilité de tacite reconduction.

L'exploitation en gestion déléguée du golf miniature a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le rapport de la délégation de service public (DSP) du golf miniature est fait en fonction des éléments fournis par les délégataires, Monsieur et Madame VIGIER.

**Bilan financier :**

- **Année 2021 :**
  - 413 adultes (entrée à 4 €)
  - 731 enfants (entrée à 2 €)
  - Produits d'exploitation : 3 114 € (de mai à octobre)
- **Année 2022**
  - 510 adultes (entrée à 4 €)
  - 582 enfants (entrée à 2 €)
  - Produits d'exploitation : 3 204 € (de mai à septembre)
- **Année 2023**
  - 506 adultes (entrée à 4 €)
  - 734 enfants (entrée à 2 €)
  - Produits d'exploitation : 3 492 € (de mai à septembre)

En 2023, les dépenses représentent :

- o 480 € EDF + 600 € loyer mairie + 350 € assurances : soit 1 430 €

Après une année tronquée par la crise sanitaire en 2020 et une reprise en douceur en 2021 – année toujours placée sous la contrainte du Covid-19 - jusqu'en juin 2021, le bilan financier indique que les entrées au golf miniature redeviennent à la normale au fil des ans.

En 2022, on constate une baisse des entrées « enfants ». En effet, cette année-là les centres de loisirs ont déserté le golf miniature. La raison est certainement liée aux voyages et/ou sorties annulés en 2020-2021 et reportés en 2022.

Les tarifs d'entrée (adulte = 4 € / enfant de moins de 12 ans = 2 €), ainsi que les horaires d'ouverture, sont restés inchangés depuis l'ouverture du mini-golf par la commune en 2012. Le conseil municipal a validé, par délibération DL2024-027, une augmentation de 0,50 € par adulte et enfant pour l'année 2024.

Les entrées au golf miniature sont également conditionnées à la météo parfois peu clémente en Normandie.

Aucune modification majeure n'a été apportée sur le bâtiment.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-3 et L3131-5,  
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession notamment l'article 52,  
Vu le décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession notamment l'article 33,  
Vu la délibération DL2018-056 du 29 mai 2018 relative au choix du délégataire pour l'exploitation du golf miniature,  
Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 02 décembre 2024,  
Vu les rapports annuels d'exécution de Monsieur et Madame Martial VIGIER pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

Considérant la nécessité de présenter, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'exécution de Monsieur et Madame Martial VIGIER, délégataires du golf miniature pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel présenté par Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET